

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0405 – Formation généraliste « communication »

Prérequis : Aucun prérequis

**Public : Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.**

Les élus sont les premiers relais d'information et les porte-voix de l'action locale auprès des habitants. Pour autant, savoir incarner, porter et expliquer l'action publique n'est ni inné, ni évident. Cette formation permet aux élus de mieux communiquer sur les projets, d'adapter leur discours selon les publics et de renforcer la légitimité de leur parole. Un enjeu clé de proximité et de démocratie locale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- **Mettre en œuvre un projet municipal, le porter auprès de la population et valoriser les actions engagées, tels sont quelques uns des nombreux enjeux pour les nouveaux élus.**
- **Le début de mandat est, à ce titre, essentiel pour engager cette démarche et dresser des perspectives.**

Le programme :

Introduction : Apprivoiser les 4 temps du mandat

- Années 1 et 2 : prise de contact et apprentissage
- Année 3 et 4 : réalisations
- Année 4 et 5 : vers le prochain mandat
- Année 6 : campagne électorale

Partie 1 : Organiser la mise en œuvre du programme municipal

L' élu au cœur de l'information et la communication

- Partager : passer de la décision au « portage politique collectif »
- Informer : organiser la circulation de l'information et ses niveaux
- Communiquer : Faire et Faire savoir

Les outils au service des élus, organiser des temps d'échanges adaptés

- Pour l'exécutif (maire et adjoints)
- Pour la majorité (avec les conseillers municipaux)
- Pour l'équipe (en incluant les suivants de liste)

Programmer des temps d'analyse partagés

Partie 2 : Rendre compte et communiquer efficacement auprès de la population : le rôle de l'équipe municipale

- Communications à mettre en œuvre pour valoriser ces actions
- Communiquer pour valoriser, promouvoir, recueillir en proximité
- Mobiliser les équipes autour du projet, en faire des ambassadeurs
- Comment porter les messages ?
- Choisir les bons outils

Les points forts de la formation :

- L'expertise de votre intervenante vous permettra de vous situer dans le processus décisionnel et administratif avec, comme finalité commune, l'intérêt général.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

Formatrice : Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON

- Juriste en droit public, Jeanne BEHRE-ROBINSON a été assistante parlementaire puis directrice de cabinet.
- Elle dirige un établissement public consulaire.
- Parallèlement et depuis 2008, elle est élue locale, première adjointe au maire d'une commune de 15 000 habitants et depuis 2014, adjointe au maire d'une ville de 150 000 habitants.
- Conseillère départementale depuis juin 2021.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.
- À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.
- Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
- Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026